

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL DES ETUDES**  
**ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE**  
**- SEANCE DU 08 OCTOBRE 2009 -**

Etaient présents ou représentés : M. ARAGUAS, M. ATTEIA, M. BAILLON, M. DEVILLERS, M. LAPAIRE, M. LATRY, Mme MANES GALLO, M. COQUELIN, M. LAÜGT, Mme MALTONE, M. METAYER, M. PEROT, M. VENTURA, M. ARCELIN, Mme BABIN, M. HAUQUIN, Mme VOISIN, Mlle CARVALHO, M. DUVERGER, M. GUILHEM GHERY, M. KAMMER, M. SCHMITT, M. VEILLET, M. PEYRES.

Etaient invités : Mme BOURMAUD, M. ESCADAFAL, Mme JACQUET, Mme LAFOURCADE, M. PIALOUX, Mme POULIN.

M. COQUELIN ouvre la séance en priant les membres du CEVU d'excuser l'important retard lié à l'accueil des nouveaux étudiants de première année dans le cadre de la semaine d'intégration, nouveauté de cette rentrée. Il en profite pour remercier tous ceux qui sont à l'origine de cette semaine d'animation remarquable dans l'université et tous ceux qui ont travaillé à sa réalisation, fruit de la collaboration étroite entre de nombreux services et les UFR.

**I – APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES 14 ET 28 AVRIL 2009**

M. COQUELIN signale que les procès-verbaux des 14 et 28 avril ont été envoyés aux membres du CEVU sans l'annexe du 14 avril (déclaration de politique du VP CEVU) distribuée en séance.

M. LAÜGT se réjouit de cet envoi et attend les prochains PV manquants. Il souhaite faire deux modifications :

- Dans le PV du 14 avril 2009, page 1, au lieu de « vice-président du CEVU sortant », écrire « vice-président sortant du CEVU ».
- Pour le PV du 28 avril 2009, page 5, les noms des personnes proposant les motions sont erronés : la première motion est proposée par M. VENTURA, la seconde motion est proposée par M. LAÜGT, la dernière mise au vote est une version amendée de la proposition initiale de M. LAÜGT.

Mme BABIN revient sur les propos qui lui sont prêtés page 4 du PV du 28 avril. Elle précise qu'elle souhaite exprimer précisément le point de vue suivant : le droit de grève collectif permet un anonymat des grévistes et donc leur rémunération, ce qui lui semble choquant.

Mme POULIN signale page 4 que son nom est mal orthographié.

***Les procès-verbaux des 14 et 28 avril 2009 ainsi modifiés sont adoptés à l'unanimité.***

M. COQUELIN précise que les procès-verbaux de juillet et octobre seront votés au prochain CEVU. Il regrette que les PV des CEVU de juin ne puissent encore être soumis au vote du fait d'un important problème technique qui nécessite de reconstituer intégralement les fichiers.

## **II - EXAMEN DU VOLET QUADRIENNAL - Licences**

M. COQUELIN annonce en préambule que malgré toutes les demandes effectuées auprès de l'AERES, il n'y aura pas de délai supplémentaire accordé pour le dépôt des dossiers. Bordeaux sera le premier site étudié. Dès le 16 octobre, les dossiers devront être disponibles auprès des experts sur le site de l'AERES.

Il explique ensuite le déroulement du conseil sur la journée : seront abordés successivement les projets de licence, l'élargissement aux étudiants de Bordeaux d'une certification, le reliquat sur les projets pédagogiques, puis l'étude des projets de master avec trois auditions de responsables de formation : Mme LEPRUN pour le master Design, M. AKAM pour le master SIST et M. BOUQUET pour la spécialité Afrique du master Géographie.

Avant d'entamer les débats sur les projets eux-mêmes, il souhaite porter à la connaissance des membres du conseil un extrait du texte de la déclaration de politique générale qui sera soumise au vote du CA le 9 octobre. Cet extrait concerne le domaine des formations. Il lui a été ajouté à la suite un texte de présentation de l'état des projets de formation tels qu'ils pourront être transmis pour évaluation à l'AERES.

M. LAÜGT élève une protestation en raison de la transmission d'un texte aussi essentiel en cours de séance.

M. COQUELIN explique qu'il n'y a aucune obligation de délibérer sur un tel texte. C'est à l'initiative du Président de l'université et du VP CEVU que ce document est présenté au CEVU pour information et débat. Il a été élaboré toute la semaine, en tenant compte du retour des projets et des bilans des services, et ne peut être présenté que maintenant.

Il est ensuite procédé à la lecture du texte par le VP CEVU.

M. LAÜGT souhaite faire quelques réflexions : concernant l'offre de formation, il signale qu'il existait une commission des enseignements professionnels qui a maintenant disparu. Il trouve mal venu de mettre en avant des tâches que cette commission avait mises en chantier. Il signale l'oubli de la formation par alternance. Son impression d'ensemble est qu'on est dans le droit fil du quadriennal précédent et qu'il n'y a pas de nouveauté, pas d'invention.

Au début du point 2, il se dit très gêné par le premier paragraphe qui lui donne l'impression que l'on se cherche des excuses collectivement alors que la situation a été voulue et qu'elle devrait être assumée. Page 3, à propos du pilotage des formations, la rédaction lui donne l'impression que l'on y va à reculons, et c'est sans doute une réalité. Mais sur le plan de la communication, il se demande si c'est vraiment l'image que la communauté veut diffuser.

M. COQUELIN répond à propos du point 2, 1<sup>er</sup> paragraphe : il n'est pas dit que c'est la faute de la mobilisation. Il s'agit de s'en tenir à un constat le plus objectif possible. Il est rappelé qu'il a simplement été demandé à l'AERES un délai de 3 mois, prenant acte du décalage du calendrier, mais personne ne cherche des excuses.

M. ARAGUAS déclare qu'après une lecture trop rapide, il approuve néanmoins ce texte, mais ne le votera pas. Il regrette que l'on s'attarde sur ce document qui relève de la responsabilité de la présidence.

M. LAÜGT estime que, compte tenu de l'importance d'un tel texte, il n'aurait pas été superflu de réunir un congrès des trois conseils.

M. DUVERGER approuve le texte. Il est notamment satisfait du fait que l'on parle d'accompagner le parcours de l'étudiant, de prendre en compte les étudiants salariés, du lien recherche-enseignement.

Mme BABIN, dans l'avant dernier paragraphe, aimerait qu'apparaissent les BIATOSS.

M. BAILLON regrette que cette déclaration n'ait pas été distribuée plus tôt pour donner une cohérence aux projets déposés. Il aimerait croire qu'une politique sera mise en œuvre à destination des équipes pour qu'enfin une évaluation existe.

Le Président rappelle qu'il y a eu des lettres de cadrage dès le moins de février. Ce texte a nécessité un certain nombre de retours pour trouver une cohérence. Il est le fruit d'une réflexion de synthèse. Il ne nécessite pas de délibération.

M. VEILLET estime que le paragraphe 2 est positif. Il s'agit d'une réelle mobilisation qui n'a pas été anodine. Il approuve ce texte.

M. KAMMER se pose la question de la pertinence de l'évaluation. Il se dit opposé à ce principe, comme le conseil d'UFR de Philosophie l'a également avancé.

M. COQUELIN estime qu'il n'est pas nécessaire de calquer systématiquement les positions de l'établissement sur celles de l'UFR de Philosophie. D'autres voix se sont fait entendre sur ce sujet, notamment durant la semaine de concertation sur le quadriennal qui s'est déroulée du 21 au 25 avril. Il répond ensuite à toutes les remarques.

Sur la question de la commission des formations professionnelles, il pense que le travail qui a été effectué est intéressant, mais les modalités doivent évoluer et il faut réfléchir à une meilleure diffusion des expériences. Personne ne renonce à continuer ce travail-là mais il s'agit de mettre de nouveaux outils à disposition. Par exemple en rédigeant une charte des formations professionnelles.

Concernant le fait qu'il y aurait peu de nouveautés dans ce texte, il veut bien convenir que dans le précédent contrat quadriennal, des intentions comparables aient été avancées, mais il s'agit aujourd'hui de les mettre en œuvre et d'en préciser le contour, notamment pour l'auto-évaluation.

Dans le premier paragraphe de la deuxième partie dont les formules sont contestées, il s'agit d'assumer la réalité des difficultés auxquelles nous avons été confrontés et il vaut mieux les afficher même si cela peut éventuellement porter préjudice à notre image. Nous n'avons rien à cacher des conditions dans lesquelles nous avons travaillé. Nous devons les assumer. Il ne s'agit pas de prétexter des excuses quant à notre retard, mais de rappeler qu'il ne suffit pas au ministère ou à l'ARRES de nous demander de produire des documents d'auto-évaluation pour que nous soyons, sur le terrain, en capacité de le faire. Il faudrait que les autorités de tutelle aient davantage conscience des réalités auxquelles nous sommes confrontés et il en va de notre responsabilité de leur ouvrir les yeux.

Concernant le travail collaboratif, on peut dire que pour la première fois, nous disposons d'une vision collective de l'ensemble des projets grâce au groupe élargi sur le bureau virtuel. Des journées de concertation ont par ailleurs montré une très forte résistance à l'auto-évaluation. Il est apparu que les fiches remplies étaient plus ou moins sincères, ce qui les rend inexploitable par les experts de l'AERES qui ne sont du reste pas dupes. La méthode est encore à élaborer. La manière dont cette démarche a été implantée précédemment dans l'établissement s'est soldée par un échec. Si l'on se souvient des enquêtes sur la qualité des enseignements telle que perçue par les étudiants, les enquêtes se sont révélées peu fiables (moins de 20 % de retour la première année et moins de 10 % la deuxième année alors qu'atteindre le taux de 30 % aurait été nécessaire). Il faut instaurer un climat de confiance pour mettre en œuvre des outils fiables. Définir des règles, notamment en matière de confidentialité des résultats. C'est cela que ce texte tente d'expliquer.

Il enregistre les remarques qu'a suscitées le texte qu'il maintient dans sa forme et sur le fond et qui sera transmis comme document d'accompagnement pour chaque projet de mention. Il s'agit de passer à l'examen des projets de licence dont M. COQUELIN rappelle qu'il va pouvoir se réaliser à partir du relevé de conclusion de la commission de la pédagogie qui s'est réunie pendant plus de 10 heures pour préparer le travail du CEVU et alerter les porteurs de projets. La sollicitation de la commission de la pédagogie est ainsi conforme à ce qui avait été annoncé lors du premier CEVU du 14 avril.

M. COQUELIN aborde ensuite l'examen des mentions licence :

### **➤ Mention Musique**

Un éclatement de la mention est proposé en trois spécialités : Musicologie et pratiques artistiques supérieures, Chanson d'expression française et Ecriture et création contemporaine. Le problème de l'emploi du terme « spécialité » dans ce cas de figure est posé. Il est rappelé qu'il a été proposé de passer tout ce qui relevait actuellement des parcours au niveau de la spécialité de manière à ce que l'essentiel de l'arborescence des formations tienne en trois niveaux : domaine, mention, spécialité. Certes, seules les spécialités de licences langues seront habilitées par le ministère, mais rien ne nous empêche de demander au ministère de nous autoriser à utiliser le même terme pour signaler le niveau 3 de l'architecture des licences autres que les licences langues.

M. VEILLET fait remarquer qu'il n'y aura qu'une promotion tous les trois ans et se demande ce que feront les étudiants entre-temps.

M. COQUELIN précise qu'il s'agit de cursus nouveaux qui se calquent sur le rythme du CEFEDM, lequel sort des promotions tous les deux ans. Il fait remarquer que les effectifs ne permettent pas de faire plus. Le CEFEDM est l'organisme de formation agréé par le ministère de la culture avec lequel nous sommes déjà en convention pour l'actuelle licence

Arts parcours musique. Il s'agit de développer ce partenariat et de passer à un cycle de formation de trois ans.

Suite à une question de Mme BABIN, M. COQUELIN précise que le public ciblé est composé de musiciens, d'instrumentistes en reconversion, etc.

M. VEILLET demande s'il ne serait pas imaginable que des dossiers soient examinés chaque année de manière à informer les candidats sur leur capacité à être autorisés à entrer en première année.

M. COQUELIN trouve l'idée intéressante et propose de la rajouter dans le dossier.

Mme MALTONE rappelle que ce débat a déjà eu lieu et qu'il faut plutôt regarder les constats de la commission et les améliorations demandées.

**Résultat du vote sur la mention Musique : Mention adoptée à l'unanimité moins deux abstentions.**

Relevé de conclusions communiqué au porteur de projet :

*Concernant les spécialités nouvelles créées en partenariat avec le CEFEDM avec une promotion admise en L1 tous les trois ans, il est demandé d'inclure dans le dossier que tout candidat pourra déposer un dossier chaque année de manière à ce qu'un avis pédagogique soit formulé par la commission. De cette manière, chaque candidat pourra connaître ses chances d'être admis dans la licence sans attendre inutilement un ou deux ans. Il pourra éventuellement mettre à profit les recommandations qui pourraient être formulées par la commission en attendant l'ouverture suivante de la L1 (2011 puis 2014).*

## **➤ Mention Arts**

Avis très positif de la commission. Quelques réserves sur la spécialité Design qui a amené des corrections. Une attention particulière a été portée sur l'articulation entre la licence Design et la licence pro Design.

M. ATTEIA demande si les étudiants de licence pro seront accueillis ensuite en master.

M. COQUELIN répond que la question est à soulever avec Mme LEPRUN qui présentera le master pro Design.

M. ESCADAFAL rappelle qu'il avait été demandé de préciser la durée de stage. Il n'est pas possible de se contenter de la formulation « un mois minimum ».

M. COQUELIN répond que cette formule sera autoritairement transformée pour tous les projets concernés après information des intéressés.

**Résultat du vote sur la mention Arts : Mention adoptée à l'unanimité.**

Relevé de conclusions communiqué au porteur de projet :

*Il faut encore préciser l'articulation licence design-licence pro design-master pro design de manière à ce que les cursus apparaissent clairement.  
Comme pour de nombreux projets, il faut indiquer une durée précise de stage.*

## **➤ Mention Arts du spectacle et audiovisuel**

Création d'une spécialité danse, adossée aux enseignements du CEFEDM, avec une promotion tous les trois ans.

M. VEILLET recommande à nouveau que tous les dossiers de candidature soient étudiés tous les ans.

M. PEROT confirme que Mme. ETCHETO a bien été sollicitée. Il insiste sur les ressources propres de l'université comme le service des sports qui peut aider à monter des projets.

**Résultat du vote sur la mention Arts du spectacle et audiovisuel : Mention adoptée à l'unanimité.**

### Relevé de conclusions communiqué au porteur de projet :

*Concernant la spécialité nouvelles danse créée en partenariat avec le CEDEM avec une promotion admise en L1 tous les trois ans, il est demandé d'inclure dans le dossier que tout candidat pourra déposer un dossier chaque année de manière à ce qu'un avis pédagogique soit formulé par la commission. De cette manière, chaque candidat pourra connaître ses chances d'être admis dans la licence sans attendre inutilement un ou deux ans. Il pourra éventuellement mettre à profit les recommandations qui pourraient être formulées par la commission en attendant l'ouverture suivante de la L1 (2011 puis 2014). Mme Pascale ETCHETO, PRCE danse du DAPS a bien été sollicitée pour participer à l'équipe pédagogique comme cela était demandé, mais elle ne figure pas formellement dans l'équipe pédagogique. A corriger.*

## **➤ Mention Lettres classiques et modernes**

Trois spécialités : Lettres classiques, Lettres modernes et Lettres-occitan. Un renforcement de l'occitan est demandé dans cette dernière formation.

M. LATRY rappelle que c'est le contraire qui était demandé lors des autres habilitations.

Trois parcours spécifiques sont déclinés sous la spécialité Lettres modernes : lettres modernes, documentation et lettres, culture et patrimoine

M. LAÜGT signale une grande disparité d'une spécialité à l'autre dans la mention des enseignants participants.

M. ESCADAFAL relève une imprécision sur la durée des stages.

Le Président fait état du regret de la part de l'AERES d'avoir demandé des fiches RNCP pour les formations non professionnalisantes.

M. LAÜGT préconise, lorsque le choix se fait en 2eme année, d'afficher les 3 spécialités sur le site puis de signaler les trois parcours à l'intérieur des plaquettes.

M. COQUELIN partage l'avis de M. LAÜGT.

**Un vote est proposé sur une mention Lettres classiques et modernes à trois spécialités dont une offre trois voies**

**La mention est adoptée à l'unanimité moins 2 abstentions.**

Relevé de conclusions communiqué au porteur de projet :

*Sans doute, nécessité de renforcer l'occitan pour donner plus de consistance à la spécialité lettres-occitan. A voir pour 2010.*

*Débat sur trois spécialités ou cinq spécialités. Compte tenu de la faible proportion de cours spécifiques et du fait que cette spécialisation n'intervient qu'en L3, la mention est ramenée à trois spécialités : lettres classiques, lettres modernes, lettres-occitan. En L3, les étudiants pourront suivre trois parcours à l'intérieur de la spécialité lettres modernes : lettres modernes / documentation / lettres, culture et patrimoine. La présentation du dossier doit être revue pour inclure les trois parcours dans la spécialité lettres modernes. Durée des stages à préciser.*

### **⇒ Mention Culture humaniste et scientifique**

Il s'agit d'une nouvelle mention et d'un nouveau domaine (Arts, lettres et sciences) à capacité limitée. Le CEVU de Bordeaux 1 a voté le principe de la collaboration avec Bordeaux 3 sur cette mention.

M. VEILLET demande si la capacité est expérimentale ou pérenne ?

Mme POULIN précise les années d'ouverture : L1 en 2011, L2 en 2012, L3 en 2013. Elle n'a pas de réponse sur la capacité d'accueil autre que ce qui est proposé dans un cadre expérimental.

M. VEILLET remarque que la sélection est de fait alors que le professorat des écoles n'est pas limité.

M. PEROT souligne que la commission a suggéré un rapprochement avec Bordeaux 2 qui est en cours. Il rappelle que le DAPS se met à la disposition des étudiants qui préparent des concours.

M LAÜGT se demande pourquoi dans l'UE 6 du semestre 5, page 26, un enseignement médiation scientifique est mentionné plutôt qu'un autre. De même, sur la fiche RNCP, pourquoi trouve-t-on le terme « médiateur scientifique » ?

Mme POULIN se dit d'accord avec la remarque. Il s'agissait de dire que les étudiants seraient encouragés à y assister. On peut ajouter « par exemple ». Pour la fiche RNCP, on peut mettre animateur à la place de médiateur scientifique.

Mme MANES GALLO fait remarquer une possibilité de mutualisation des enseignements avec la plupart des CM de Lettres modernes.

Concernant une question relative à l'UE de développement personnel, M. COQUELIN précise que ces UE sont en devenir, mais que leur utilité a été approuvée. Il faut les amender et cela fera l'objet d'un débat. Des propositions remontent notamment du DAPS.

M. ESCADAFAL suggère dans la fiche RNCP de prendre des précautions quant aux débouchés en précisant par exemple « sous réserve de réussite au concours ». Il préconise d'utiliser aussi la formule « sous réserve de formation complémentaire ». Ne pourrait-on pas dire que cette licence ne prépare pas directement à des métiers ?

M. COQUELIN reprend cette suggestion. On pourrait ajouter à titre indicatif : « les métiers cibles pourraient être ... »

M. VEILLET regrette que cette formation soit à capacité limitée.

Le Président répond qu'on ne peut pas se permettre de vider les autres filières.

M. COQUELIN ajoute qu'il s'agit d'une ouverture à titre expérimental.

**Résultat du vote sur la mention Culture humaniste et scientifique : Mention adoptée, avec 2 abstentions et 4 voix contre.**

Relevé de conclusions communiqué au porteur de projet :

*Nouvelle mention et nouveau domaine (Arts, lettres et sciences) à capacité limitée. Le CEVU de Bordeaux 1 a voté le principe de la collaboration avec Bordeaux 3 sur cette mention. L'ensemble des modifications ou précisions qui avaient été demandées par la commission ont été suivies d'effets. L'ouverture de cette mention sera échelonnée (L1 en 2011, L2 en 2012, L3 en 2013) Caractère expérimental avec capacité limitée. Rapprochement avec Bordeaux 2 encore en cours. Le DAPS, comme c'est le cas actuellement, se mettra à la disposition des étudiants qui prépareront un concours avec une épreuve sportive. Rectifier sur la fiche RNCP : « médiateur scientifique » est plutôt un métier BAC+5. Préciser lorsqu'il s'agit d'exemple de cours possible (comme « enseignement médiation scientifique »). Fiche RNCP : très bonne précaution d'écrire « sous réserve de réussite au concours ». Formule à généraliser pour d'autres fiches. Ou également « sous réserve de formation complémentaire ». Pour l'ensemble des formations non professionnelles, il sera indiqué « cette formation ne prépare pas directement à des métiers. A titre indicatif, voici les 5 métiers-cible (codes ROME) qui, si elle était une formation professionnelle, pourraient être retenus : ...*

## **➔ Mention Sciences du langage**

M. ESCADAFAL préconise de rajouter « sous réserve de » pour le métier d'orthophonie.

M. VENTURA se pose des questions sur le rattachement des mentions et des domaines. Il propose de ne faire qu'un seul domaine. Un long débat suit sur le fait que nombre de mentions se trouvent à cheval sur les actuels domaines.

Deux votes successifs sont proposés.

La première proposition retient le principe du maintien de plusieurs domaines. Cette proposition ne remporte que trois voix pour.

**Un vote est alors proposé sur la transformation en un seul domaine « arts, lettres, langues, sciences humaines et sociales » pour toutes les mentions exceptée la mention Culture humaniste et scientifique. La proposition est adoptée par 16 voix pour et 3 contre.**

**Résultat du vote sur la mention Sciences du langage : Mention adoptée à l'unanimité moins 3 abstentions.**

Relevé de conclusions communiqué au porteur de projet :

*RNCP : ajouter « sous réserve de... » pour le métier d'orthophoniste*

## **➤ Mention : Langues, littératures et civilisations étrangères**

M. COQUELIN signale que plusieurs difficultés sont apparues. Il n'y a pas de dossier proprement dit, mais un agrégat de spécialités qui ne peut être transmis à l'AERES en l'état. De plus, il n'existe pas de chapeau pour la mention. Il a été suggéré à Mme BINET, responsable de la mention, de déléguer pour pouvoir avancer dans le travail compte tenu des difficultés personnelles que Mme BINET doit actuellement traverser avec le LAPRIL qu'elle dirige également. Cette demande est restée sans réponse. Certains responsables de spécialité ont également proposé leur aide qui a été déclinée. Une décision doit être prise car il faut nommer un responsable dans l'urgence. C'est la seule mention non agrégée, ce qui constitue une situation grave.

M. VEILLET demande si dans le parcours tourisme et vin de la spécialité japonais le public visé est français ou japonais.

M. COQUELIN répond que le dossier n'était pas assez étayé pour répondre à cette question.

M. ESCADAFAL estime qu'il y a des imprécisions dans les domaines envisagés, dans la notion de partenariat. Il faut être prudent car il n'y a pas de débouchés dans un domaine aussi réduit.

M. COQUELIN répond que Mme FUJIMOTO a motivé ce parcours par le fait que les étudiants de japonais ont du mal à trouver une insertion professionnelle.

M. DEVILLERS pose le problème des cumuls de mandats pour Mme BINET.

Le Président répond qu'effectivement ce cumul n'était pas raisonnable et qu'il faudra probablement être plus prudent sur la désignation des responsables de mention en 2011.

M. HAUQUIN rappelle que toutes les licences de langue ont le même problème de débouchés. Pour beaucoup de métiers, il faut des compétences techniques complémentaires. Il faudrait plutôt élargir à des secteurs d'activité avec une formation complémentaire.

Mme MALTONE estime que cela illustre le fait que le travail s'effectue de manière trop individuelle. Ce parcours tourisme et vin en japonais aurait davantage sa place dans le LEA. Mme FUJIMOTO a-t-elle prévu des cours spécifiques ?

Le Président propose l'abandon de ce parcours dans cette spécialité. Il demande également que le CEVU envisage l'hypothèse d'une nouvelle nomination pour coordonner la mention.

M. LAÜGT déplore que le CEVU du 7 juillet n'ait pas débouché sur un retour vers les porteurs de projet.

M. COQUELIN veut bien prendre sa part de responsabilité, mais l'état d'esprit de certains collègues n'était pas en phase malgré les messages de cadrage et les contacts personnels. Comment expliquer autrement que seule cette mention soit à ce point désarticulée ?

M. VENTURA fait remarquer que cette mention réunit des grosses UFR, ce qui implique une grande coordination. Il se demande pourquoi l'anglais ou l'espagnol ne sont pas des mentions propres.

M. COQUELIN estime que le ministère ne reviendra pas sur le contour de la mention LLCE. Il est d'accord sur le fait que la liaison est beaucoup plus compliquée que dans d'autres mentions. Il rappelle l'importance de parvenir à davantage de cohérence dans le domaine des langues si nous voulons être au rendez-vous pour la MILC.

Suite à une série d'interventions, M. COQUELIN propose la convocation d'une réunion lundi en fin de matinée en vue de la rédaction d'un chapeau pour la mention. En cas de non rédaction, il n'y aura pas d'envoi à l'AERES.

***Vote sur cette proposition : adoption à l'unanimité.***

***Vote sur le parcours tourisme et vin : 16 voix contre le maintien, 3 voix pour le maintien et 2 abstentions. Le parcours n'est pas retenu.***

*Relevé de conclusions communiqué au porteur de projet :*

*Mention en grande difficulté. La responsable, Ana Maria BINET traverse la crise du LAPRIL et ne peut assumer cette charge supplémentaire. Actuellement, le dossier ne peut être transmis à l'AERES. Pas de préambule mention. Pas de portugais. Il a été suggéré puis demandé expressément à Mme BINET de déléguer pour pouvoir avancer dans le travail. Cela est resté sans effet. La présidence va prendre une nouvelle initiative. Est proposé le vote d'une procédure : convocation d'une réunion lundi à 11h pour rédiger le préambule de rédaction de la mention. Si un représentant de chaque spécialité n'est pas présent, le travail ne sera pas accompli et le dossier ne sera pas transmis. Par ailleurs, le parcours tourisme et vin en japonais n'est pas retenu.*

## **➔ Mention LEA**

Il s'agit d'une mention très lourde avec un passage de relais suite au départ en retraite de Mme CHENOT. Il a depuis été procédé à une nouvelle répartition des responsabilités au sein de la mention sous l'impulsion de Mme JONES, avec une direction plus collective. M. COQUELIN explique que pour lui, la situation est désormais beaucoup plus claire.

M. LAÜGT soulève un problème de présentation. Il estime que c'est le formulaire même qui est inadapté à cette mention.

M. COQUELIN répond qu'il faudra effectivement le repenser. Il indique qu'il aurait été possible pour le service technique – comme cela avait été expressément indiqué – d'adapter le formulaire à certaines mentions dont les besoins étaient particuliers.

***Vote sur mention LEA : Mention adoptée à l'unanimité moins 6 abstentions.***

*Relevé de conclusions communiqué au porteur de projet :*

*Mention très lourde avec un passage de relais suite au départ de Mme CHENOT. Nouveau partage très clair des responsabilités au sein de la filière LEA. Présentation de la mention à revoir. Le formulaire était peu adapté.*

### **☞ Mention Histoire**

***Résultat du vote : 1 voix contre, 2 abstentions, la mention est adoptée.***

### **☞ Mention Histoire de l'art et archéologie**

***Résultat du vote : mention adoptée à l'unanimité moins 2 abstentions.***

### **☞ Mention Philosophie**

Une motion du conseil de l'UFR portant sur le stage obligatoire au second semestre de L3 est notifiée dans la maquette. Il est indiqué également que les enseignants sont opposés à l'encadrement de l'UE Projet professionnel.

M. LAÜGT suggère que le CEVU réponde officiellement en demandant pourquoi cette réaction en septembre 2009 alors que la lettre de cadrage diffusée en février 2009 était déjà explicite sur ce point.

***Résultat du vote : 4 abstentions, 1 voix contre et 16 voix pour.  
La mention est adoptée.***

*Relevé de conclusions communiqué au porteur de projet :*

*Suite à la motion votée en Conseil d'UFR le 22 septembre 2009 refusant le principe du stage et le principe de l'UE Projet Professionnel de l'étudiant, le CEVU s'étonne de la réaction si tardive de cette UFR alors que la première lettre de cadrage a été diffusée en février.*

*L'UE PPE devra être conforme au cadrage.*

### **☞ Mention Géographie et Aménagement**

***La mention est adoptée à l'unanimité moins 3 abstentions.***

### **☞ Mention Information-Communication**

**La licence Infocom-anglais** a été revue après les réserves exprimées par la commission.

Les semestres étaient constitués de 13 UE, ils ont été recomposés en sept.

Mme MALTONE regrette la seule dimension anglaise alors que l'on parle de contexte européen.

M. ESCADAFAL reste perplexe devant la formulation évasive concernant les débouchés professionnels. Le dispositif d'accompagnement à l'insertion est par ailleurs très faible. La question de la durée de stage revient également sur ce projet.

M. BAILLON reconnaît les difficultés de prévoir une formation pluri-disciplinaire.

M. COQUELIN, quant à lui, juge trop peu développés les quatre paragraphes d'objectifs pour une demande de création. Il propose, en fonction des débats, de ne pas risquer d'écartier complètement cette proposition en la transformant éventuellement en parcours. Quitte à voir comment en octobre 2010 le projet aura évolué.

**Résultat du vote: 5 abstentions, 9 contre et 0 pour.**

**Pour une requalification en parcours de l'Infocom : 6 abstentions, 0 contre et 10 pour.**

**Le projet recueille un avis positif sous réserve de requalification.**

Relevé de conclusions communiqué au porteur de projet :

*Débat sur la spécialité Information-Communication/anglais. Le projet a été précisé après l'avis de la commission. Recomposition beaucoup plus claire. Perplexité devant les débouchés professionnels. Perplexité devant l'argumentaire qui mériterait d'être plus développé pour une création. Deux options sont possibles : maintien sous la forme d'une spécialité, transformation en parcours à l'intérieur de la spécialité infocom.*

*Vote sur la mention Information-Communication :*

*avec maintien d'une seconde spécialité Infocom-anglais : 5 abstentions, 9 contre et 0 pour*

*avec requalification en parcours « anglais » dans la spécialité Infocom : 4 abstentions, 0 contre et 10 pour*

La formulation générale du type « cette licence ne prépare pas directement à des métiers » pour évacuer le problème de l'inadaptation des fiches RNCP est proposée par M. ESCADAFAL. Elle est retenue par le VP CEVU en ajoutant « à titre indicatif, les professions cibles pourraient être..... ».

La précision de l'existence de concours d'entrée pour certaines formations ou de formulations complémentaire doit aussi figurer s'il y a lieu sur tous les projets concernés.

### **III - CERTIFICATION RESPONSABILITE ASSOCIATIVE**

Le CEVU est sollicité, comme il l'a été le 1<sup>er</sup> octobre sur la certification Handicap, pour savoir si la certification responsabilité associative a vocation à être élargie à l'ensemble des étudiants de l'université de Bordeaux, selon le souhait du responsable du Service de la Vie étudiante et du fait de la demande existante. Elle est en outre appelée à être agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports, un dossier de demande étant actuellement en cours d'élaboration.

M. COQUELIN rappelle la validation du DU qui ouvrira sur ce thème à l'IUT pour janvier ou février 2009.

M. LAÜGT s'interroge sur les seules 30 heures d'enseignement dont il est fait état dans le DU, sans prendre en compte les heures d'atelier, de travail personnel et d'accompagnement. Il faut par ailleurs afficher le niveau « A » comme un pré requis avant perfectionnement.

M. COQUELIN reconnaît qu'il faut prendre en compte ces 32 heures et la plaquette de présentation de la certification devra mentionner cette certification comme première étape d'accès au DU de l'IUT pour les étudiants sans expérience pouvant ouvrir droit à Validation d'Acquis.

***L'ouverture de cette certification à tous les étudiants de l'université de Bordeaux est adoptée à l'unanimité des présents.***

Le cas échéant, le certificat sera implanté sur les autres sites avec des partenariats dans les autres universités – comme c'est actuellement en projet pour l'antenne d'Agen. L'agrément Jeunesse et Sport pourra d'ailleurs éventuellement ouvrir des partenariats encore plus étendus (collectivités par exemple).

Mme BABIN suggère une ouverture aux personnels, peut-être sous une forme différente.

M. PIALOUX exprime son accord de principe et rappelle que cette proposition a existé mais n'a pu être mise en place.

Mme JACQUET au titre du PRES est tout à fait intéressée par le projet, qui amorce l'expérimentation de cas concrets de formations transversales.

M. COQUELIN évoque l'idée émise en commission pédagogie du PRES d'un appel à projets pour ce type de certificats.

#### **IV - EXAMEN DE PROJETS PEDAGOGIQUES PRL – Suppléments**

La prise en compte de 4 % de frais de gestion sur le fonctionnement du plan réussite en licence permet de dégager un solde disponible de 57 000 euros, dont M. HOYAUX précise qu'il peut être réattribué à des projets jusque-là non retenus.

Tous les projets ont répondu à cette occasion de relance, sauf le projet de Didier PAQUELIN, présenté par M. LOQUAY en juin. L'ensemble des projets préalablement non retenus a été revu à la baisse par les équipes concernées.

Mme ABDELKADER propose une véritable aventure théâtrale, conduite depuis 2002 avec les étudiants du DEFLE, acteurs et concepteurs du projet. Il s'agit de monter une action dans un milieu interculturel riche et d'expérimenter les langues dans ce cadre. Un certain nombre d'outils pédagogiques est construit à cette occasion sur divers supports. Une assise institutionnelle est donc sollicitée pour permettre la transversalité et aussi le rayonnement de ce projet.

M. VEILLET souligne l'intégration de ce projet à l'objectif de développement de la vie étudiante. Il souhaite un appui financier plus ambitieux s'il est possible, car le projet est actuellement dimensionné pour le DEFLE, sur la base de 48 heures.

Mme ABDELKADER souligne néanmoins qu'il est difficile d'organiser une opération de plus grande ampleur sur douze semaines.

M. LAÜGT s'étonne quant à lui de l'apparition de ces projets par rapport au mois de juin. M. HOYAUX précise que le seul projet nouveau est celui du DEFLE qui avait du reste été signalé quelques jours seulement après le CEVU ayant choisi les projets.

Le projet des Arts avait été rejeté du fait de l'importance des honoraires de l'artiste intervenant mais l'UFR a maintenu ce projet en l'état, en renonçant par contre à l'autre projet pédagogique de l'UFR.

M. VEILLET ne trouve pas de raison d'être sur la forme du projet Second Life de l'ISIC.

**L'expression des votes est la suivante sur les projets pédagogiques :**

- ✓ 1 artiste, des étudiants : 4 abstentions 4 contre et 10 pour.
- ✓ Projet théâtre du DEFLE : 2 abstentions et 16 pour.
- ✓ Projet Médiation professionnelle : 3 contre et 15 voix pour.
- ✓ Le voyage d'études filmé : 6 abstentions, 5 contre et 7 pour..
- ✓ Second life : 1 abstention, 15 contre et 2 pour.
- ✓ Université internationale du multimédia : 9 abstentions, 4 contre et 5 pour.
- ✓ Savoir faire, soutenance vidéo : 2 abstentions, 4 contre, 12 pour.
- ✓ Histoire de l'art et insertion professionnelle : 4 abstentions, 7 contre et 7 pour.
- ✓ LEA projet professionnel : 7 abstentions, 2 contre, 9 pour.
- ✓ Enseignant référent pour L3 : 7 contre et 11 pour.
- ✓ Méthodologie exposé oral en L3 : 4 abstentions, 2 contre, 12 pour.
- ✓ Dernier projet de M. LAMBERT : 4 contre, 12 pour.

Le projet Histoire de l'Art est rejeté sauf redimensionnement sur la base du reliquat ou réduction d'autres projets à la marge. Si le reliquat permet de dégager une enveloppe supplémentaire correspondant aux besoins, il pourra être retenu.

Le projet Second life est rejeté.

## **V - EXAMEN DU VOLET QUADRIENNAL - Masters**

Trois porteurs de projet sont entendus successivement par le CEVU : Mme LEPRUN, M. AKAM, M. BOUQUET.

☞ **Mme LEPRUN présente le master Design** déjà exposé par ses soins en juillet, afin de donner des éclairages supplémentaires. Les finalités de l'université étant de produire de la science, de la formation et de contribuer au développement des territoires, le projet répond particulièrement à ces missions du fait de son objet, son approche critique et les rapports abordés entre les arts et le monde industriel. Les méthodes sont créatives et l'université, avec le projet bordelais Pôle des abattoirs 2012, peut avoir une approche pratique territoriale. Un fort potentiel existe en arts appliqués ou en communication à Bordeaux 3 et la licence a constitué un laboratoire pour ce projet de master. En outre, un certain nombre de remarques ont été prises en compte, comme l'identification de l'offre de Bordeaux 3 par rapport aux offres nationales.

M. ATTEIA pose la question des passerelles Licence Pro/master design.

Mme LEPRUN précise que la licence professionnelle design, qui accueille des étudiants de BTS dans le cadre d'une formation plus courte, n'alimente actuellement qu'« à dose homéopathique » le master Art. La Licence pro ne doit pas être perçue comme conduisant au master pro. C'est la future licence arts appliqués qui a par contre vocation à orienter l'étudiant vers le master Design.

D'après M. COQUELIN, cette contextualisation à Bordeaux 3 doit être plus présente dans le dossier destiné à l'AERES.

M. ESCADAFAL rappelle la nécessité de fixer une durée de stage. En outre, l'accompagnement doit être renforcé.

M. COQUELIN s'interroge : face à la complexité du dispositif, ne vaut-il pas mieux privilégier un parcours plutôt que trois ?

M. ATTEIA rappelle que les formations professionnelles sont en général calibrées par rapport aux besoins socio-économiques.

M. ARAGUAS dénonce une formation qui affiche « design » mais ne forme pas des designers.

Mme LEPRUN indique que le profil de designers prospectivistes intéresse les trois parcours.

Mme MANES GALLO trouve pour sa part le troisième parcours très généraliste. Il s'appuie sur des recherches transversales avec l'IEP.

➔ **M. AKAM expose ensuite le projet master SIST** proposé à l'ISIC qui présente un déficit en matière de science de l'information. Le projet n'est pas nouveau. La proposition est celle d'un master indifférencié pour pouvoir ouvrir sur une thèse, ou à défaut un master professionnel. Les consignes sur les horaires ont été respectées et les Sciences de l'Information Scientifiques et Techniques sont abordées dès la première année. L'organisation des cours répond au souhait d'une spécialisation assez rapide.

Des universités africaines seraient intéressées par une collaboration

La finalité est la formation de personnes capables de jouer un rôle d'interface entre les technologies et les usages dans la société.

M. COQUELIN s'interroge sur les dimensions d'accueil prévues, qui sont de 40 étudiants, ce qui semble très élevé.

Mme BABIN indique que, dès lors que le projet n'a pas été validé par le conseil d'UFR, il est difficile d'assurer sa promotion.

M. ESCADAFAL se réjouit d'un affichage d'une UE projet professionnel mais ce type d'UE doit former aux stratégies de recherche d'emploi. Selon lui, l'existence de partenaires professionnels dans la formation ne suffit pas à fournir un contenu.

Mme MANES GALLO mentionne que l'articulation avec le master recherche infocom n'est pas démontrée. Elle a par ailleurs relevé que, dans le M2 recherche, un seul parcours recouvre l'information et la connaissance.

➔ **M. BOUQUET présente le projet Dynamique des Afriques** au sein de la géographie. Cette spécialité est déjà habilitée mais le contexte inter-établissements n'a pas permis de l'ouvrir aux étudiants. La simple juxtaposition de disciplines cloisonnées n'était pas souhaitée et l'ouverture a été différée à 2010.

L'objectif est de répondre à une forte demande pour placer des étudiants de haut niveau dans des entreprises ou des ONG.

La formation s'appuierait sur LAM et non ADES (nouvelle équipe « Les Afriques dans le Monde »). La délocalisation du stage est une innovation dans un master universitaire. Il tournerait autour d'une étude de cas et l'immersion au cœur des professionnels locaux et du monde africain. Une partie des enseignements serait aussi assurée en anglais notamment du fait de projet avec le Kenya. Des professeurs invités de Bayreuth ou Fribourg porteraient cet enseignement en anglais.

Le soutien de Bordeaux 2 en tant qu'institution n'est pas garanti mais les participations de collègues ethnologues, sociologues ou médecins sont prévues.

M. LAÜGT se souvient quant à lui du véritable manquement du partenaire. Il analyse par ailleurs le stage comme une simple délocalisation de la formation pendant quelques semaines. Du point de vue des compétences, il ne s'agit que d'objectifs, les spécialisations professionnelles n'étant pas développées. Enfin, en quoi l'opération campus peut-elle renforcer la formation, demande-t-il ?

M. BOUQUET propose de renommer le « stage tutoré » ; Il existe un autre stage qui peut être constitué en UE 10 avec production de rapport. Les compétences seront également réécrites.

Mme JACQUET précise, pour le Plan Campus, qu'il s'agit d'un plan de recherche ouvert sur les mondes du Sud.

M. BAILLON trouve le niveau en anglais très exigeant. En outre, s'il existe la possibilité d'une autre langue, pourquoi l'intituler UE « Anglais » ?

M. BOUQUET précise qu'une autre langue doit être une autre langue parlée en Afrique, sauf à prévoir une initiation au chinois, compte tenu de l'implication de ce pays sur le continent.

M. ESCADAFAL indique l'intérêt d'un stage de formation à la recherche d'emploi en anglais.

## **EXAMEN DES PROJETS MASTER**

### **➔ Mention Urbanisme et aménagement durables**

Le dossier, globalement bon, est revalidé par le CEVU après l'avis positif de la commission, à l'unanimité des présents.

### **➔ Mention Arts**

#### **Spécialité design**

De nombreux conseillers du CEVU restent peu convaincus par la spécialité pro Design après cette nouvelle présentation : la multiplicité des parcours ne fait pas assez ressortir respectivement l'axe professionnel et l'axe recherche, d'après Mme GALLO.

***Vote sur le maintien de la présentation de la formation à l'AERES : 5 voix contre, 7 voix pour.***

***Vote sur la restructuration des parcours (un seul parcours) et l'enrichissement du projet pour l'accompagnement : 11 voix pour et 2 abstentions. Le dossier final devra être remis au plus tard mardi matin prochain.***

#### **Spécialité pro cinéma**

Le master cinéma a été pointé par l'ISIC comme présentant une certaine superposition avec l'une de ses spécialités, du fait de l'existence d'une dimension production. Cette formation ne serait pas complémentaire mais créerait des interférences qui ne sauraient échapper à l'évaluation AERES.

Le montage doit dans tous les cas être finalisé en termes de mutualisation et synergie et il faut sans doute le préciser en en-tête de la remontée AERES.

M. DEVILLERS souhaite une égalité de traitement entre tous les dossiers, soit une injonction de revoir la copie pour la semaine prochaine. Les problèmes sont cependant différents dans ce projet.

La transmission avec mention de travail en cours sur la mise en synergie voire la mutualisation des formations de l'ISIC et de l'Art est retenue par 12 voix et une abstention.

***Le reste de la mention arts est adopté à l'unanimité.***

### **➔ Mention Science de l'espace (géographie)**

Elle comporte une erreur de montage dans le fichier, puisqu'il manque la fiche spécialité 3 - gestion territoriale. En outre il est demandé une fiche RNCP par spécialité.

#### **Spécialité dynamiques des Afriques**

La spécialité 6 intitulée dynamiques africaines présentée par M. BOUQUET a laissé M. BAILLON très perplexe quant à la place de l'anglais et le fait de laisser des cours à des personnalités invitées, sans les quantifier d'ailleurs.

Mme MANES GALLO ne voit pas l'articulation avec les différentes spécialités de la mention de géographie.

Les débouchés paraissent incertains à M. ESCADAFAL. Etre spécialiste de l'Afrique ne constitue pas un métier et cela relève d'un problème de positionnement.

Mme MALTONE rejoint ce jugement.

La transmission du projet Dynamique des Afriques est refusée par 8 voix contre et 5 pour. Elle ne sera pas affichée dans le cadre de l'offre de Bordeaux 3 mais pourra ressortir, portée par une autre structure, avec un partenariat Bordeaux 3.

Pour la mention géographie, il est signalé le coût des nombreuses spécialités.

***La mention géographie est adoptée à l'unanimité des 13 présents.***

### **➔ Mention Histoire de l'art et patrimoine**

D'après M. ARAGUAS, l'histoire de l'art présente de très beaux projets dans lesquels il a fallu redéfinir la place de l'archéologie. Des réunions avec les archéologues ont pu se tenir. Deux mentions sont proposées – qui ne satisfont pas réellement, mais qui sont acceptées par toutes les parties en présence.

D'après M. ATTEIA, le contenu des formations importera davantage à l'AERES que leur intitulé.

***La mention Histoire de l'art et patrimoine reçoit un avis : 12 voix pour et une abstention***

### **➔ Mention STEE**

Pour l'EGID, Bordeaux 1 soumet **la mention STEE, au titre de la co-habilitation.**

La spécialité « géoressources » figure toujours par erreur en première page.

**Le vote exprime 11 voix favorables (expression des présents au moment du vote).**

### **⇒ Master LEA inter-culturalité, langues et affaires**

Il a été repris par Mme MALTONE, depuis son état fragmentaire, pour donner de la cohérence et des précisions complémentaires. L'intitulé est à vérifier, sachant que le LEA est une appellation nationale.

Ce master prévoit des spécialités langues mais aussi des parcours au choix dans toutes les spécialités.

L'option liée au vin pose question à Mme MALTONE mais elle est soutenue par la composante et M. ESCADAFAL indique qu'elle pose moins de problème que la proposition de la licence LLCE Japonais.

Au titre des corrections à apporter, la spécialité 9 ne convient pas, et il faut revoir le calcul des ECTS : 12 à l'UE optionnelle et 6 au stage.

Le dossier sur le **master trilingue de sécurité globale** est porté par **Bordeaux 4**, le principe de coopération du LEA devant être accepté en CEVU.

***Un avis favorable de 11 voix est exprimé sur le maintien du parcours Monde du vin et inter-culturalité, avec nécessité absolue de renforcement du dossier pour ouvrir la formation le moment venu.***

***L'avis global concernant les masters LEA est favorable, sauf une abstention.***

### **⇒ Mention HPMS**

L'avis de la commission était élogieux. Le parcours avait été habilité et ouvre sous forme de DU à Bordeaux 2.

***Le projet est retenu, à l'unanimité***

### **⇒ Mention Sciences du langage**

***La même unanimité s'exprime.***

### **⇒ Mention Lettres et ingénierie culturelle**

Le master recherche REEL reçoit de très nombreuses réserves de Mme MALTONE, qui s'exprime au nom des collègues de littérature comparée. Après leur examen de la maquette mise en ligne, il apparaît que les enseignants de littérature comparée se réservent la possibilité de création d'un parcours « littérature comparée » à côté des trois parcours signalés, au nom d'une plus grande lisibilité et d'une articulation avec la recherche comparée (à coût constant). En second lieu, la part des langues étrangères n'est pas assez importante dans le master.

Concernant les corrections à opérer la mention en page 7 paragraphe 3 doit être rectifiée.

Il est proposé d'inclure un quatrième parcours « littérature comparée » qui n'induirait aucun cours ni aucun coût supplémentaire.

***La mention ainsi modifiée LIC recueille onze avis favorables.***

### **⇒ Mention Philosophie**

Ont été adressées des fiches RNCP revues, qui ne sont pas encore très satisfaisantes pour les religions particulièrement.

***Le vote est favorable à l'unanimité.***

### **⇒ Mention Langues et civilisation**

L'état actuel du fichier ne comprend pas la spécialité études méditerranéennes, ibériques et ibéro-américaines. En outre, des difficultés sont apparues sur le master études basques et le master en recherche traductologie. Enfin, la stratégie globale de la mention apparaît mal. Le dossier est trop dispersé pour pouvoir émettre un avis.

Le CEVU n'est pas en mesure de se prononcer dans ces conditions.

### **⇒ Mention Infocom**

***La mention est soutenue par un vote à l'unanimité.***

### **⇒ Mention SIST**

Le CEVU atteste de l'intérêt du projet : notre université a besoin d'une formation axée sur l'information scientifique et technique à l'intérieur du domaine infocom. La question est de savoir s'il s'agit de créer une autre mention ou d'intégrer ce cursus dans la mention Infocom.

***Vote sur le maintien de cette mention autonome telle qu'elle est présentée par M AKAM : 12 votes contre sur 12 votants présents.***

***Vote sur une proposition d'étudier les possibilités de créer une nouvelle spécialité IST s'articulant très fortement avec une autre des spécialités de la mention Infocom : 11 votes pour, 1 abstention.***

### **⇒ Mention Histoire du monde moderne et contemporain**

Cette mention comprend deux spécialités visant à clarifier la formation actuellement uniquement présente au niveau de la spécialité puisque cette mention et la suivante sont le résultat de la séparation de l'actuelle mention histoire. L'approche de l'insertion professionnelle, des stages et des langues reste défailante. L'insertion professionnelle hors doctorat, n'est même pas évoquée pour les formations recherche. La formule « il n'est pas nécessaire de prévoir un dispositif spécial pour l'orientation professionnelle » est à retirer absolument. Aucune fiche RNC

***Le vote est favorable à l'unanimité des 8 présents et représentés.***

## **☞ Mention Sciences de l'Antiquité et du Moyen-Age**

*Elle reçoit un avis favorable par le même résultat de vote : 8 pour.*

**M. COQUELIN rappelle que, dans chacune des maquettes, il faudra préciser les durées de stage et travailler les modalités d'accompagnement à l'insertion.**

## **VI - QUESTIONS DIVERSES**

En réponse à M. LAÜGT, le VP CEVU énonce la décision prise dans le cadre du PRES quant à l'organisation de l'année de transition sur la réforme des concours pour les étudiants préparant un concours de l'enseignement : Si on accorde 60 ECTS à un étudiant reçu au CAPES, il n'y aura en revanche aucune automaticité quant à l'attribution d'un M2 pour les lauréats d'une AGREGATION. Une commission des équivalences possibles donnera un avis mais la décision finale sera prise par le jury de l'établissement. Ces textes qui régleront l'année de transition seront soumis aux conseils d'ici la fin de l'année.

M. LAÜGT regrette d'obtenir cette information capitale au hasard d'une conversation à une heure tardive de réunion.

M. COQUELIN explique que nous sommes encore en plein expectative et qu'il ne serait guère sérieux d'avancer des certitudes. Nous sommes encore en pleine période de négociations entre le ministère et les organisations syndicales. Concernant les bourses nationales étudiantes exceptionnelles accordées pendant cette année de transition, il s'est personnellement élevé dans le cadre de la réunion des Vice-présidents des CEVU sur le contournement organisé des trois clauses cumulatives. Le principe a été arrêté d'un courrier de la CPU pour exiger la levée de la troisième clause impliquant que les étudiants s'inscrivent en M2 pour pouvoir candidater aux bourses.

Troisième information, il n'y aurait plus de date limite de remise des maquettes de master enseignement, sans que soient encore précisés les contenus des épreuves.

Le dossier mastérisation est donc toujours très complexe, localement et nationalement.

Le Président,

Patrice BRUN